



Mairie de Nervieux
Département de la Loire
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille sept le deux août,
 Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.
 Date de la convocation : 30/07/2007
 Nombre de conseillers en exercice : 11
 Présents : 8... Votants : 8... Pour : 8... Contre : 0...

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean-François BONNE, Mr Jean Luc DURRIS, Mme Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX, Mr Serge TAMAIN.
Absents : Mr Camille BOURDELIN, Mme Séverine BRUN, Mr Jean-Paul MERLE.

**OBJET : CREATION D'UN PARKING POUR
 L'ECOLE, LA MAIRIE ET L'EGLISE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du jugement du 27/07/2007 rendu par Monsieur le Juge de l'Expropriation, du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne, fixant les indemnités d'expropriation comme suit :

- ✓ 67 264.31 € d'indemnité revenant aux consorts Pignard en suite de la procédure d'expropriation,
 - ✓ 13 525.00 € d'indemnité de dépréciation de la maison d'habitation,
 - ✓ 2 000.00 € au titre de l'article 700 du N.C.P.C.,
 - ✓ 4 832.40 € d'indemnité globale à la Société SEMI PRODUCTION.
- soit un total 87 621.71 €

REÇU
 - 6 AOÛT 2007

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTRISON

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'importance de la création du parking permettant ainsi d'améliorer la sécurité à la sortie de l'école et de desservir la mairie et l'église, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de ne pas faire appel du jugement,
- ✓ de payer les indemnités et sommes définies par le juge de l'expropriation soit un total de 85 621.71 € à imputer en section d'investissement et 2 000 € en section de fonctionnement,
- ✓ d'inscrire une somme de 20 000 € au budget pour couvrir les frais d'acquisition du parking avec une recette sous forme d'emprunt,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférant à la réalisation de ce projet,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à consigner, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, les fonds en cas de difficultés de règlement direct aux propriétaires expropriés,
- ✓ de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre des amendes de police et de solliciter la Commune de Mizérieux, bénéficiaire du parking pour l'accès à l'école RPI Nervieux/Mizérieux, pour financer les travaux d'aménagement.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 02 Août 2007
 Le Maire,

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510
Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr

République Française



Handwritten signatures and initials over the seal and contact information.